

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 2 FEVRIER 2023

Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 39

Pouvoirs : 13

Votants : 52

Date de convocation et d'affichage :

27 janvier 2023

Numéro :

D20230202_017

Objet :

Fonds de concours pour les radars pédagogiques

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février, à 19 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint Germain sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET		x	G. DUBOIS
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	D. BOULON
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	E. ESCRIVA
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	L. COMTET
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	C. MANCINI
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	A. JAYR
	Martine	MOREL-PIRON		x	S. PERI
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	L. LOREAU
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	JM. GAUTHIER
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Jean-Paul COURRIER**

Rapporteur **Jean-Pierre GRANGE**

La Communauté de Communes de la Dombes n'exerçant pas la compétence voirie, le Conseil communautaire décide de mettre en place un fonds de concours pour l'acquisition de nouveaux radars pédagogiques.

L'achat du ou des radars revient à la commune.

Le fonds de concours reversé par la Communauté de Communes de la Dombes est de 50% du reste à charge de la commune, après déductions des aides éventuelles obtenues.

Il est réservé prioritairement aux communes qui n'ont pas bénéficié d'aides lors des dernières acquisitions de radars pédagogiques.

Le fonds de concours ne concerne que l'acquisition de nouveaux radars (et non la pose).

Le Conseil Communautaire souhaite inscrire 10 000 € au budget pour le fonds de concours réservé à cette aide.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'inscrire 10 000 € au budget pour le fonds de concours réservé à l'acquisition de nouveau radar pédagogique selon les règles préétablies,
- De reverser à la commune 50 % du reste à charge de sa facture après aides déduites, pour l'achat d'un nouveau radar pédagogique (hors-pose),
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'inscrire** 10 000 € au budget pour le fonds de concours réservé à l'acquisition de nouveau radar pédagogique selon les règles préétablies,
- **De reverser** à la commune 50 % du reste à charge de sa facture après aides déduites, pour l'achat d'un nouveau radar pédagogique (hors-pose),
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 2 février 2023

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

